90 minutes pour analyser la politique culturelle locale

Mario d'Angelo

Membre du comité d'évaluation de
Territoire de culture

Association Idée Europe

Introduction
Situation temporelle et spatiale du niveau local

De la centralisation politique et culturelle (« Paris et le désert français ») à la décentralisation.

Un État stratège (ministère de la Culture) qui fixe les cadres de coopération avec et entre les collectivités publiques

- MH / Scènes nationales / CDN / FRAC / Villes et Pays art et histoire / CCN / CRR – CRD – CRM / SMAC…

République française

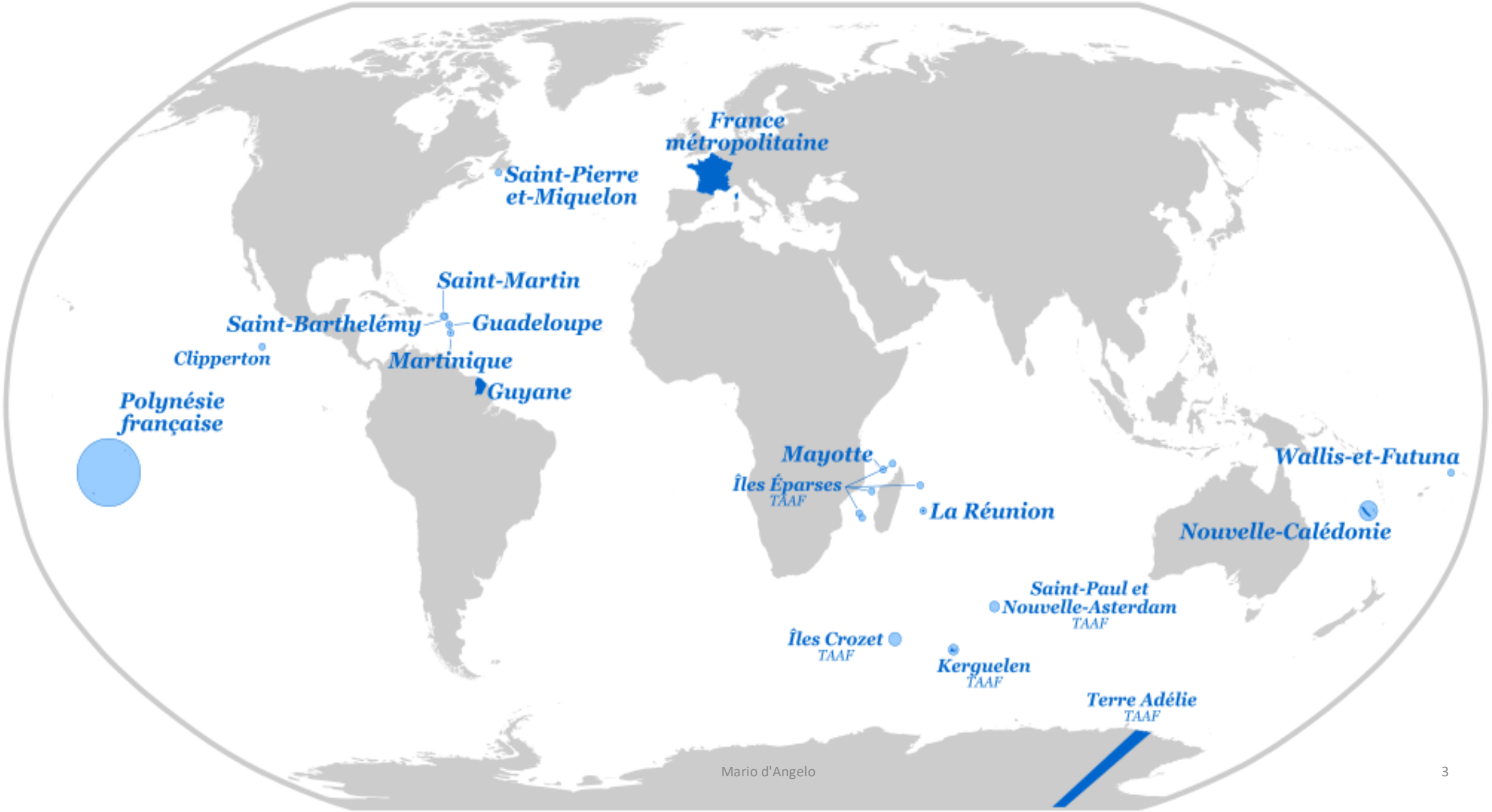

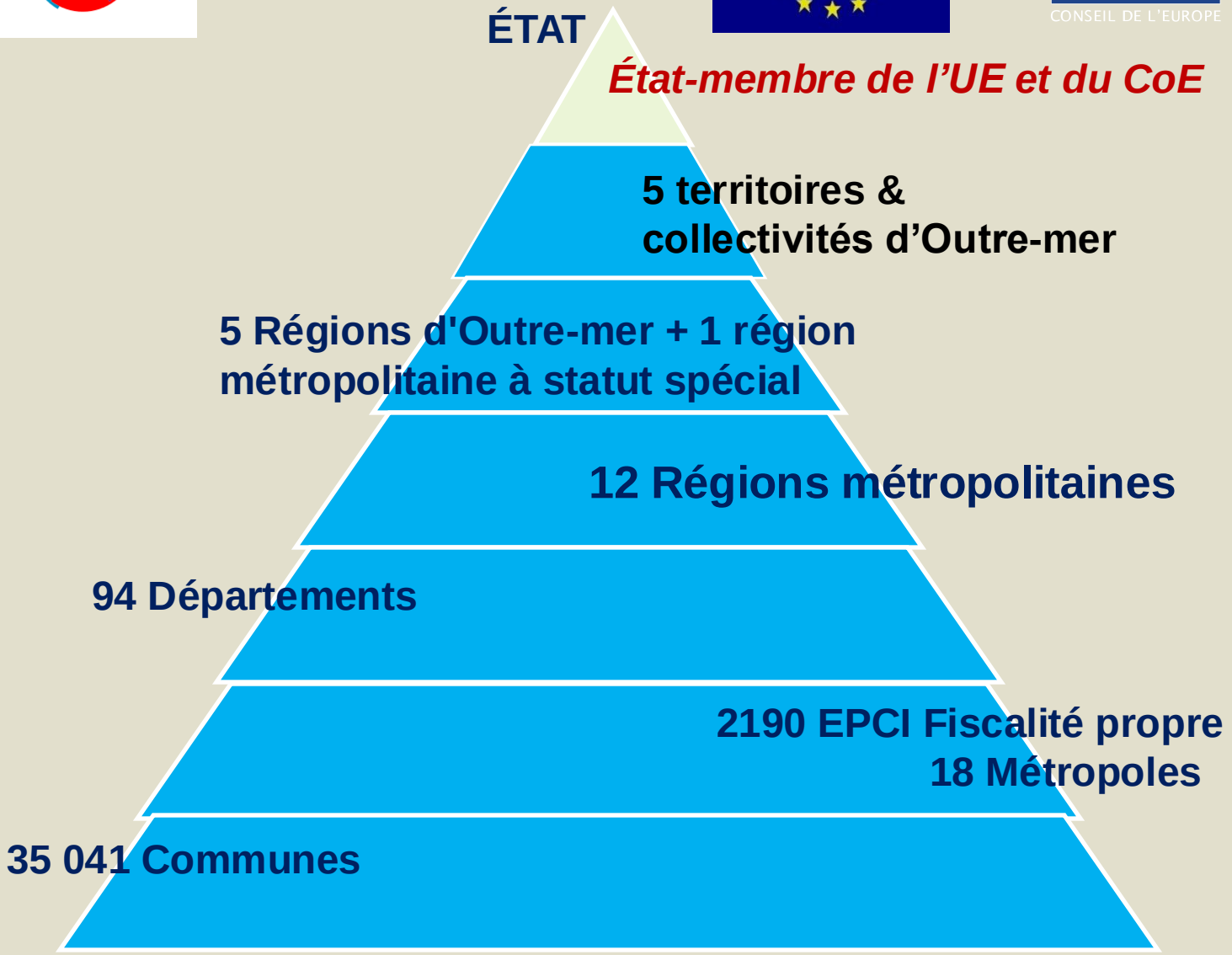
ÉTAT
État-membre de l'UE et du CoE
5 territoires &
collectivités d'Outre-mer
5 Régions d'Outre-mer + 1 région
métropolitaine à statut spécial
12 Régions métropolitaines
94 Départements
2190 EPCI Fiscalité propre
18 Métropoles
35 041 Communes

Superposition des territoires

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES *OBLIGÉES*

PARTAGÉES* / *EXCLUSIVES

Compétence générale des collectivités locales

1ère partie

Quels types d'acteurs artistiques et culturels forment la vie culturelle locale régulée par l'autorité publique ?

INTERVENTIONS SECTORIELLES

- La culture est un ***ensemble de pratiques et de consommations ainsi qu'un ensemble d'activités*** (ou secteurs)
- **Acteurs culturels** par leurs activités offrent des biens et services culturels
- **Demandes** exprimées en fonction des pratiques
- **Définir des priorités**
  - Critères personnels
  - Influences
  - Équilibres d'ensemble
- **Notion de bénéficiaire**

Vie culturelle locale

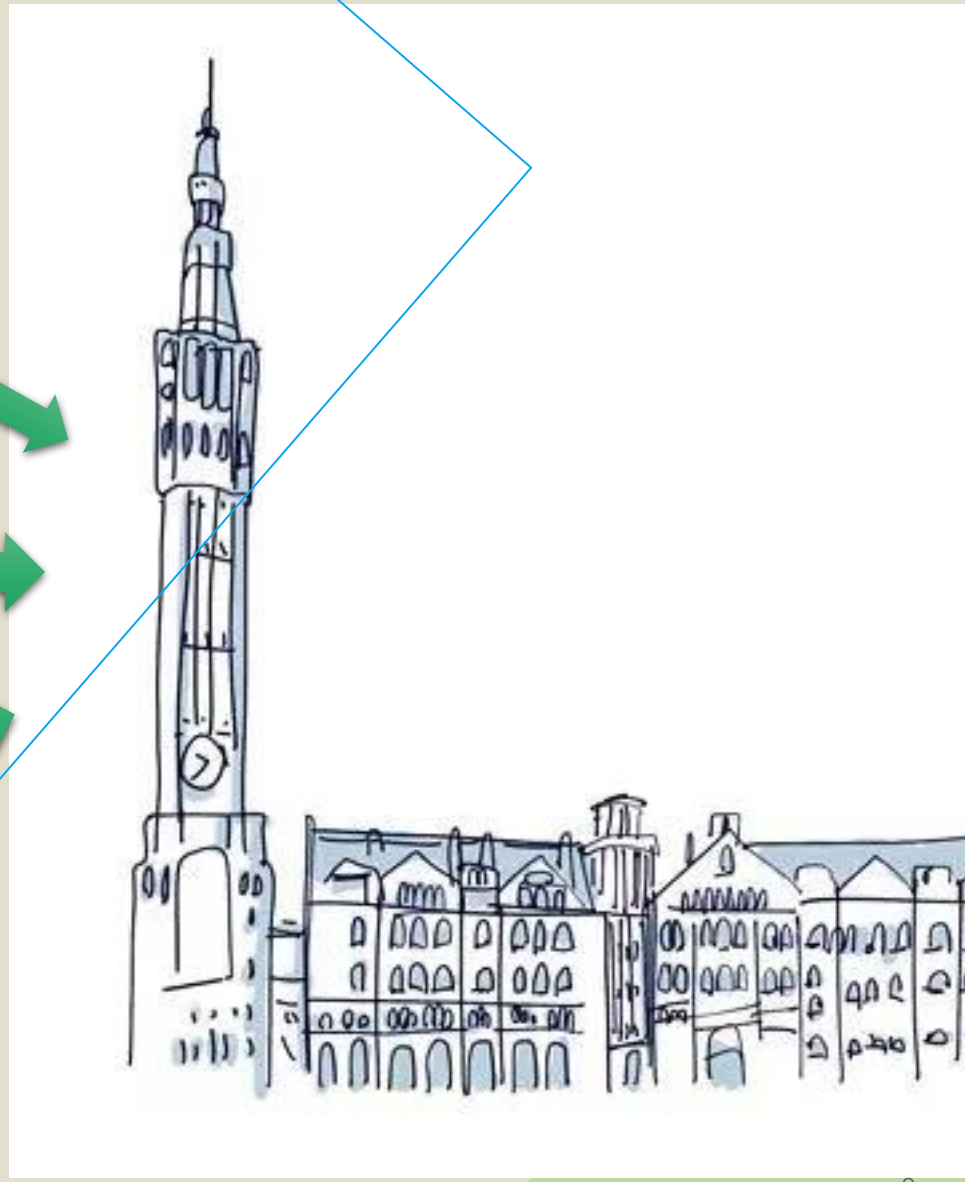

Vie culturelle Locale

Pratiques

Activités

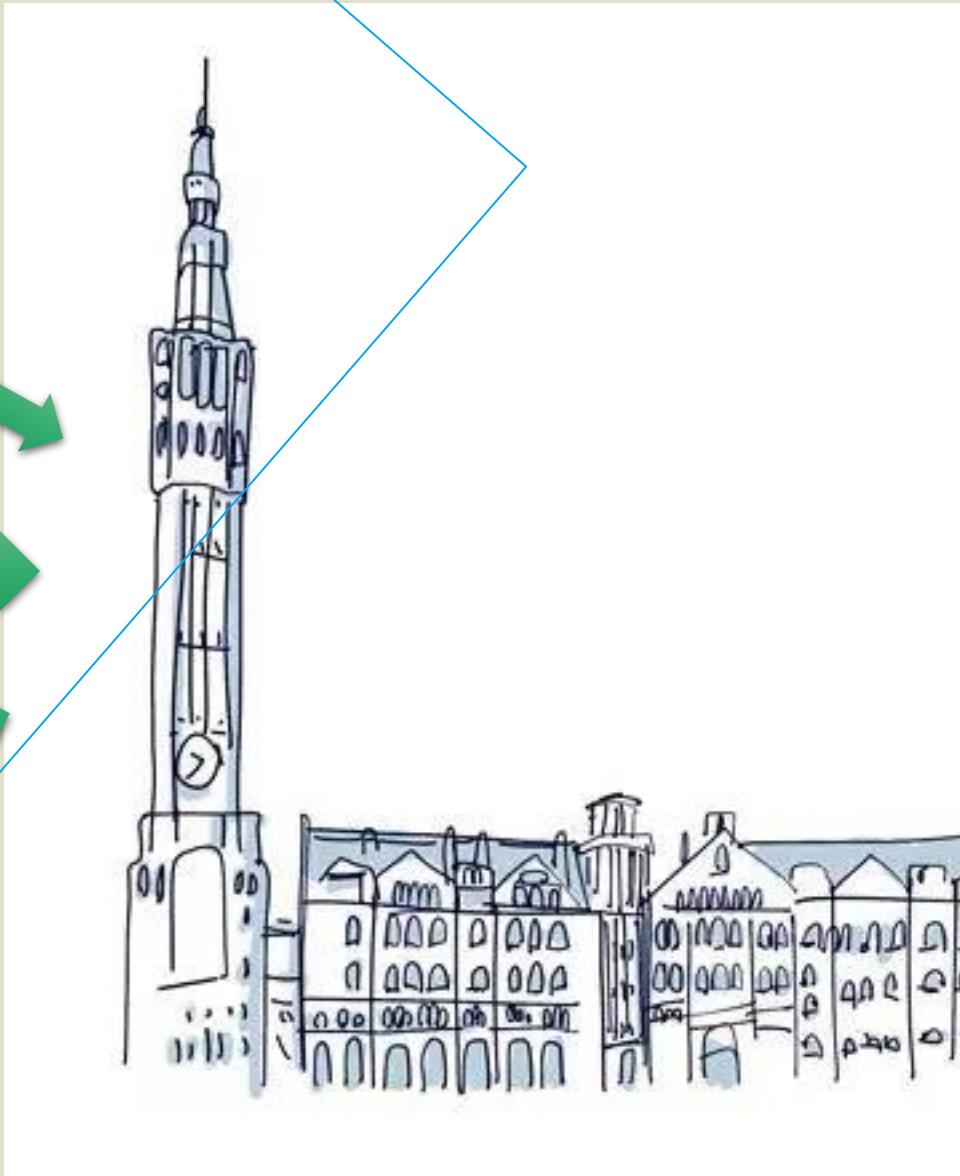

Vie culturelle
Locale

Résidents sur le territoire

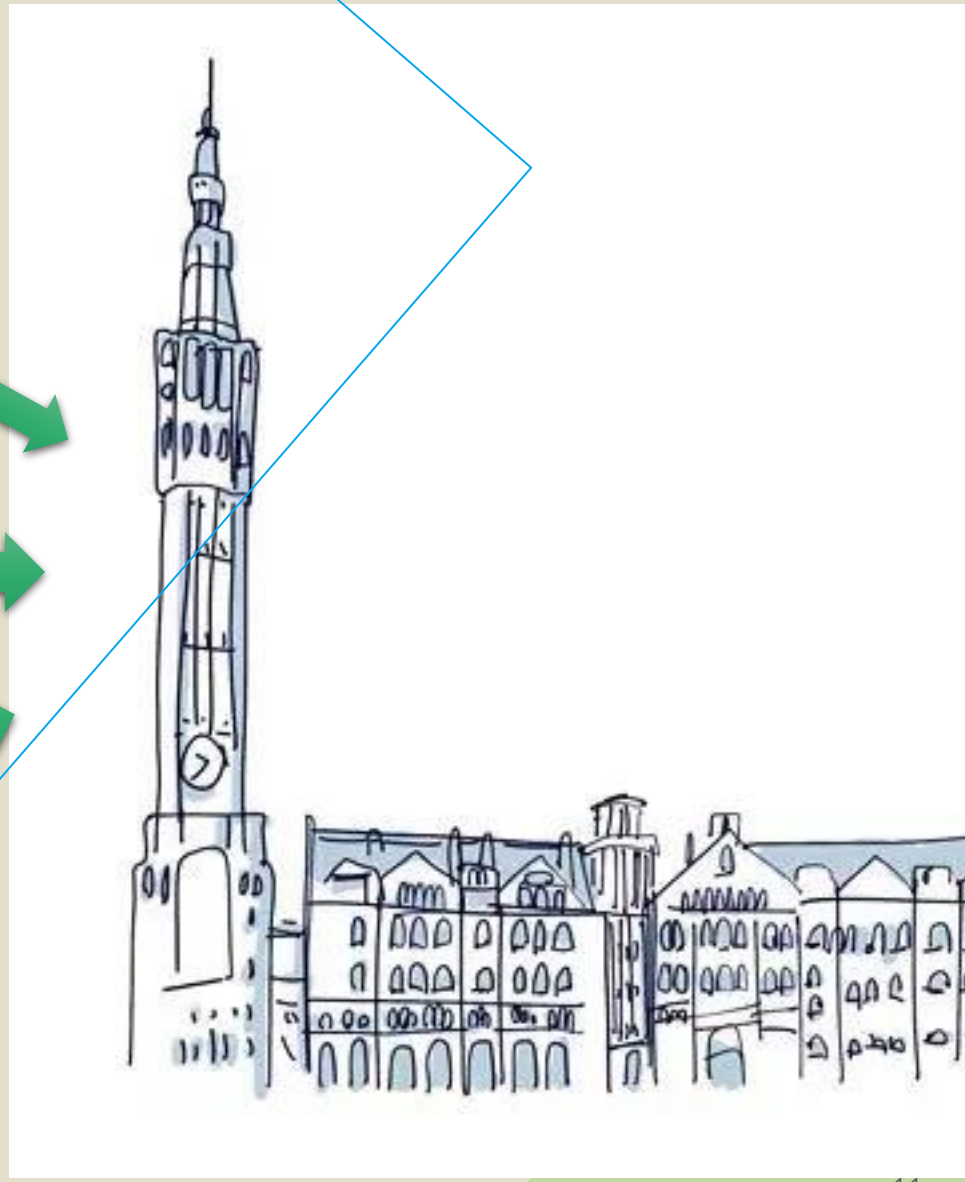

Pratiques

Vie culturelle locale

Acteurs culturels

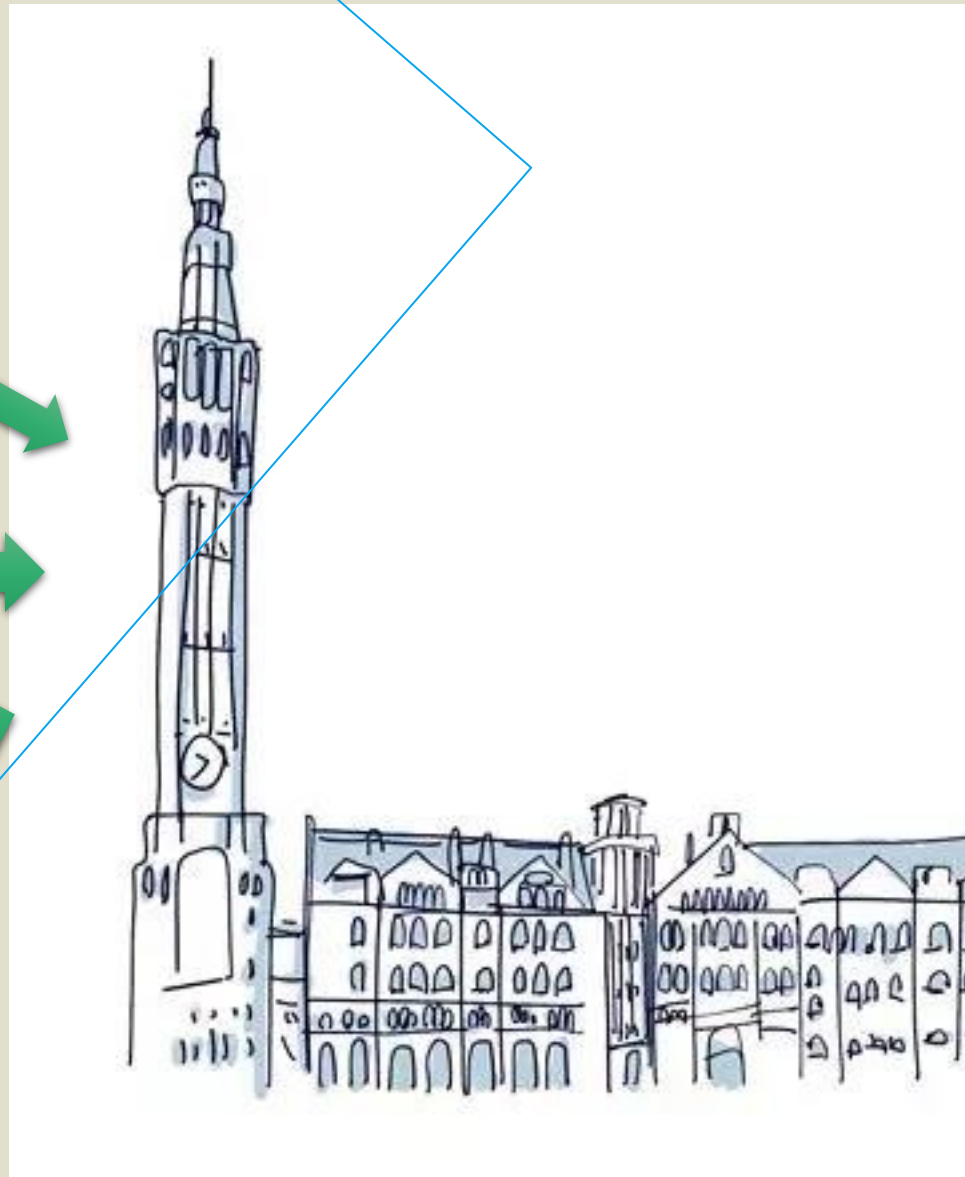

Pratiques

Activités / offre

Types d'acteurs culturels assurant l'offre

Institutionnel

Conventionné

Fragile

Indépendant

Spécialiste

Financiarisé

Congloméral

Types d'acteurs culturels assurant l'offre

Médiathèque

École de musique

Association pratique artistique

Festival

Salle art et essai

Station locale NRJ

Relay en gare (Lagardère)

Institutionnel

est dans la hiérarchie d'une collectivité publique ou sous sa tutelle mission de service public / centrée sur une activité principale / dépend financièrement principalement d.une collectivité / réputation dépend de la stratégie de rayonnement de la collectivité publique

Conventionné

est organisation juridiquement distincte, à but non lucratif / Mission de service public / centrée sur une activité principale / soutenue financièrement par plusieurs collectivités publiques / part des autres recettes secondaires / réputation dépend des choix des collectivités associées

INSTITUTIONNEL	CONVENTIONNÉ
Médiathèque municipale Ensisheim	Micro-Folie d'Ensisheim
École de Musique intercommunale Brionnais Sud Bourgogne	Les ateliers du Pinceau Roquois
Espace Brémontier à Arès	Micro-Folie d'Arès
Musée des Cordeliers St Jean d'Angély	Festival Théâtre du Foyer rural à Charleval (Bouches du Rhône)
Arte	Scène nationale La Filature Mulhouse
Musée du Louvre	Centre chorégraphique d'Aix-en-Provence

Fragile

Organisation à but non lucratif née d'initiative de terrain / n’est pas reconnue d’utilité publique / Acteur centré sur une activité principale / peu soutenu ou irrégulièrement / bénévolat est central / dépend de l’engagement des membres / réputation locale
individu : artiste en début de carrière ou à réputation locale (artisan d'art, écrivain.e,)

Indépendant

Organisation à but non lucratif reconnue d.utilité publique (dons, dotations d’entreprises) / centrée sur une activité principale /

Individu : artiste reconnu avec revenus réguliers (ventes, droits d'auteur…) / peut être en coopération avec collectivité qui participe sur projet / réputation nationale internationale (médiatisation élevée)

FRAGILE	INDÉPENDANT
Zedeka, association danse africaine Dijon	SACEM
Rézo Fêt'art (Dijon)	Château privé de Charleval (PACA)
Multiples petites associations locales (L'Otonomrie à Larnas ?)	Festival Vieilles Charrues
La Fabrique (compagnie de théâtre créée en 2022 à Nice)	Château privé de Chenonceau
Historia Tempori (association à Roques patrimoine immatériel danses, costumes)	Fondation Wikimedia
Ecomusée d'Alsace (Ungersheim)	Fondation Bettencourt Schueller

Spécialiste

Organisation à but commercial et lucratif / processus entrepreneurial (risque économique)
Centré sur une activité principale / soutien public sur projet (producteur films ou contenus audiovisuels) / réputation locale-régionale ou professionnelle /

Financiarisé

Organisation à but commercial et lucratif / groupe organisé selon schéma maison-mère contrôlant ses filiales / diversification et croissance financées par des investisseurs attendant retour sur investissements / réputation repose sur un marché national ou international (marque, produits/services et contributeurs aux produits et services)

SPÉCIALISTE	FINANCIARISÉ
Librairie Le Cadran Lunaire à Mâcon	FNAC-Darty
ABN Antiquités à Rouen	Groupe Paul Bocuse
Galerie d'art Pierre Templon Paris	SIPA Ouest-France
Cinéma art et essai La Dolce Vita (Andernos les Bains)	Gaumont SA
Producteur J-C Livi (sté Film par Film)	Ubisoft (jeux vidéo)
Agence d'architecte Renzo Piano	Gallimard-Madrigall

Congloméral

Organisation à but commercial et lucratif / groupe organisé selon schéma maison-mère contrôlant ses filiales / filiale d'un conglomérat fortement diversifié qui contrôle la rentabilité de ses groupes filiales / réputation est stratégique : marque, produits et contributeurs aux produits et services

Exemples

RTL Group filiale du conglomérat allemand Bertelsmann

Canal Plus Group filiale du conglomérat Vivendi

Hachette Livres filiale du conglomérat Vivendi

YouTube, filiale de Google (filiale du conglomérat Alphabet Inc.)

2ème partie

Quels types d'actions peut déployer une autorité publique locale dans son rôle de régulation du champ culturel local ?

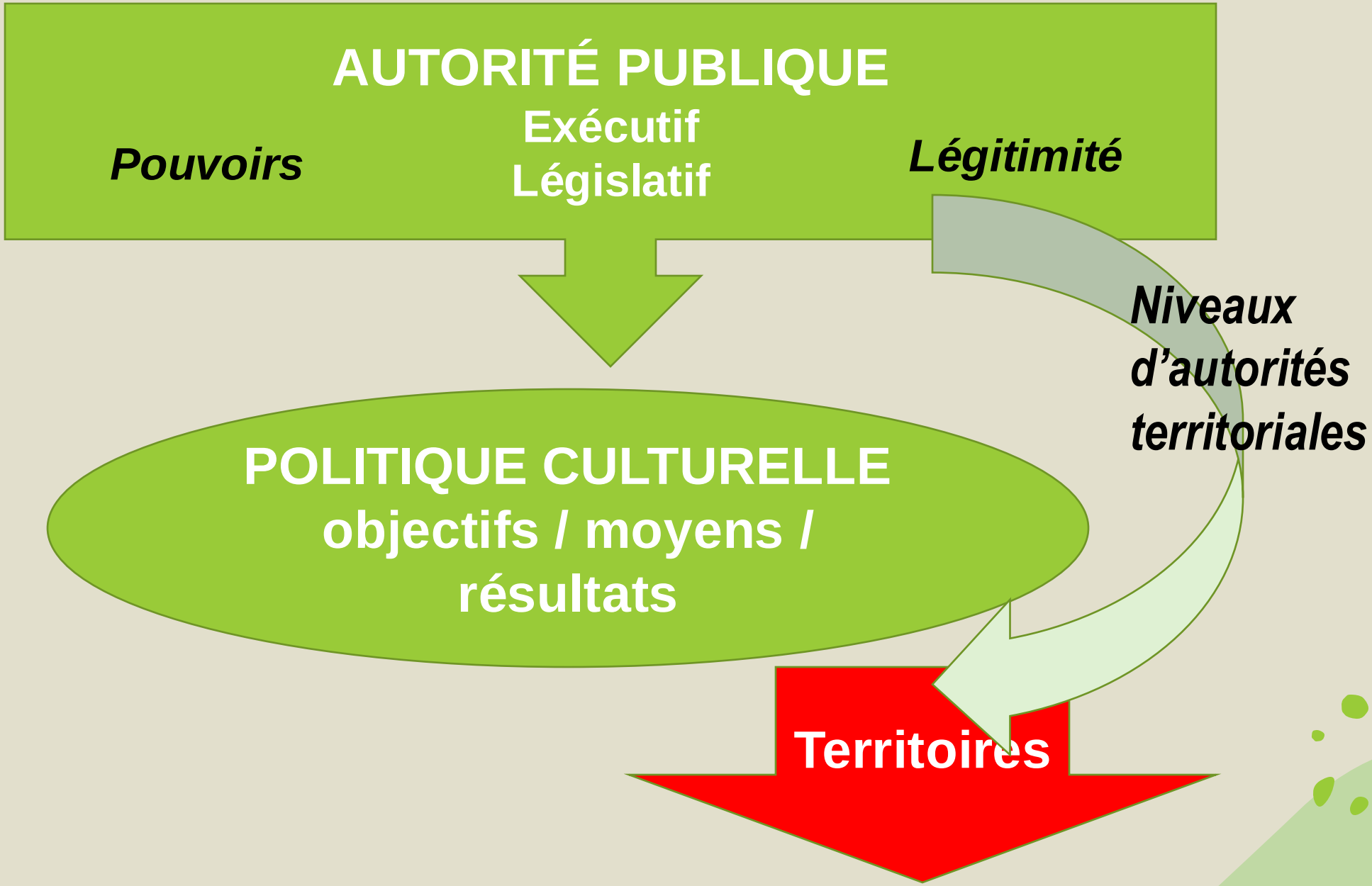
AUTORITÉ PUBLIQUE
Exécutif
Législatif
Pouvoirs
Légitimité
Niveaux d'autorités territoriales
POLITIQUE CULTURELLE
objectifs / moyens / résultats
Territoires

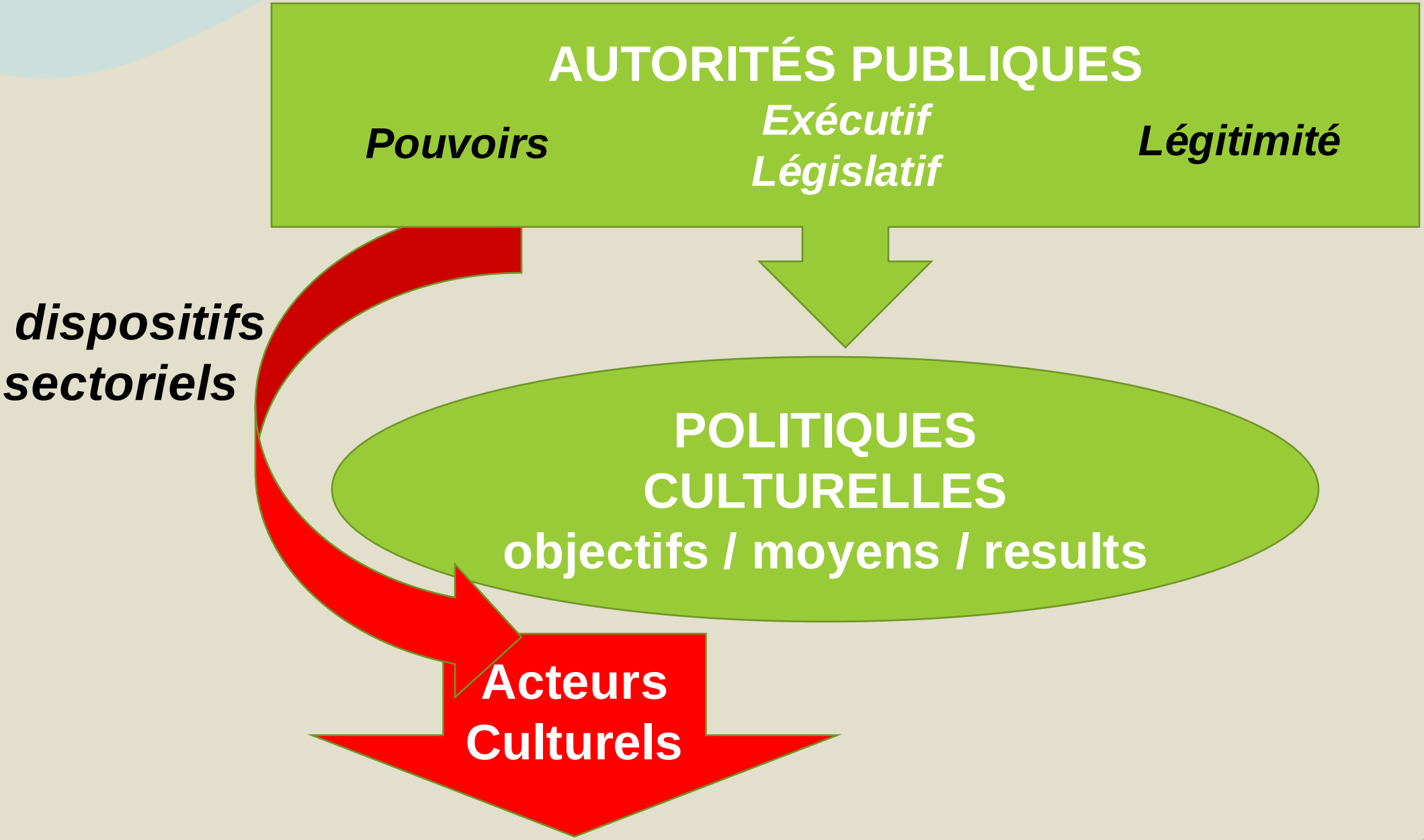
AUTORITÉS PUBLIQUES
Pouvoirs
Exécutif
Législatif
Légitimité
dispositifs sectoriels
POLITIQUES CULTURELLES
objectifs / moyens / results
Acteurs Culturels

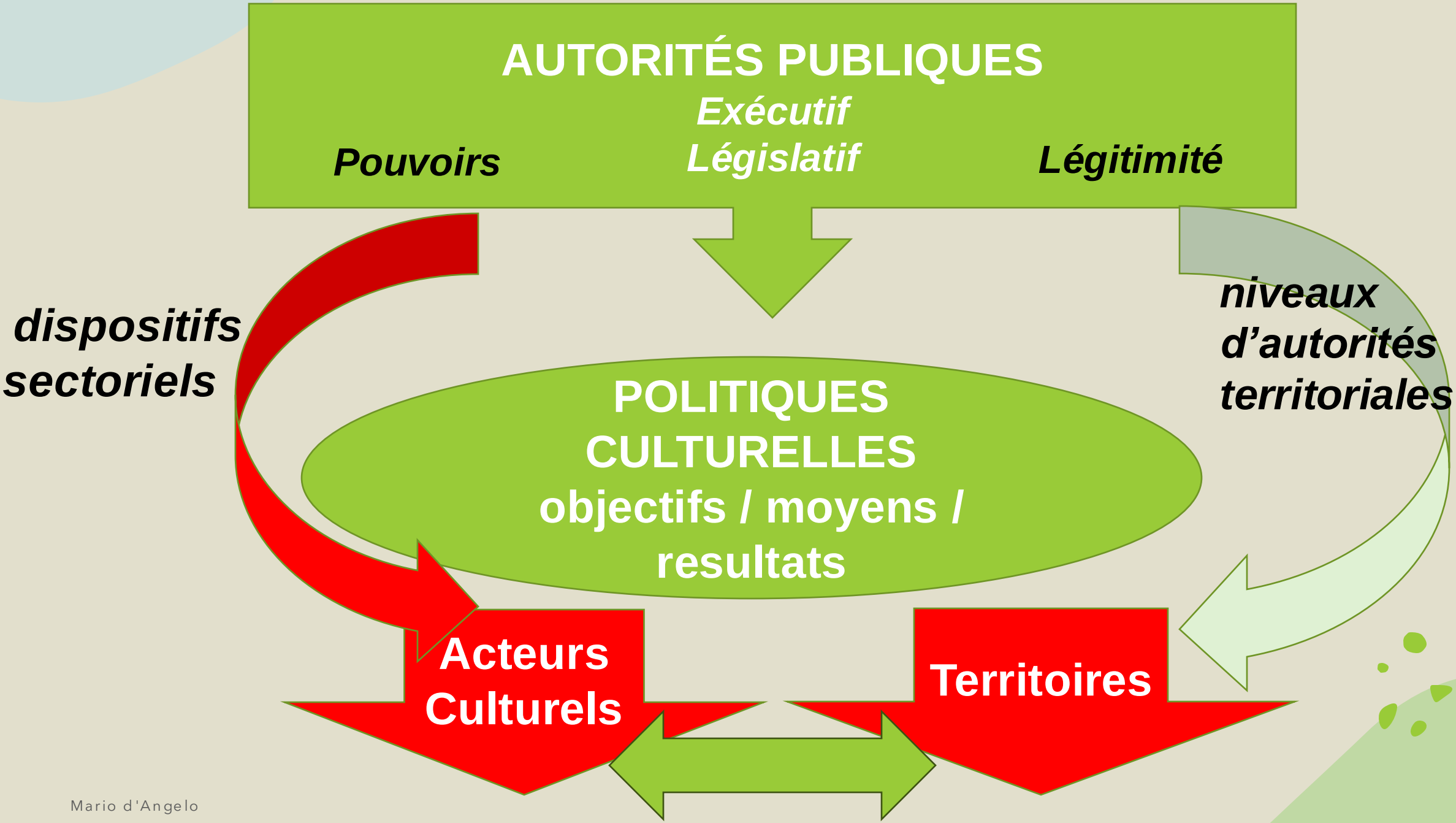
AUTORITÉS PUBLIQUES
Exécutif
Législatif
Pouvoirs
Légitimité
dispositifs sectoriels
niveaux d'autorités territoriales
POLITIQUES CULTURELLES
objectifs / moyens / resultats
Acteurs Culturels
Territoires

QUATRE PRINCIPALES FORMES D'INTERVENTION PUBLIQUE SUR LE CHAMP CULTUREL & CRÉATIF

Intégration dans la sphère publique

Soutien direct

Soutien indirect

Réglementation

Intégrer dans la sphère publique

Des organisations culturelles qui sont liées structurellement et hiérarchiquement à des collectivités publiques.

Formes juridiques: gestion en régie, établissements publics, EPCC

- **Musées nationaux, départementaux, municipaux …**
- **CMN monuments nationaux**
- **Théâtres nationaux, municipaux…**
- **France Télévisions, Arte,**
- ***etc.***

Ce sont essentiellement des AC ayant à gérer des lieux.

Soutien direct

- Il se concrétise par des subventions, des locaux, de l'aide technique, aide promotionnelle…
  - À des organisations sans but lucratif en-dehors de la sphère publique
    - Associations, parfois entreprises ou commerçants (cinéma art et essai par exemple)
  - À des personnes, bénéficiaires de bourses, de prix financiers, d'une résidence
    - Brionnais sud Bourgogne: une résidence d'auteurs pour réaliser de manière participative avec la population une BD sur la communauté de communes

Soutien public indirect

S’exerce à travers des ***mécanismes incitatifs*** et/ou des dispositions facilitant l’obtention de ressources financières

- **Soutien de l’offre :** il s’adresse à un groupe d’AC qui sont dans une situation similaire et se concrétise par :
  - Par des dispositions fiscales permettant une baisse de charges pour les offreurs
  - Des incitations fiscales : réductions d'impôts pour les donateurs, les entreprises mécènes, les investissements dans certaines activités (Sofica, innovation…)
  - Des mécanismes d’avances, de bonification de prêts (IFCIC pour l’État)
- **Soutien de la demande :** Pass Culture, Pass Jeunes (PACA), carte Culture (métropole de Dijon)

Réglementation

- **Constitution, directives européennes, lois,** *propriété intellectuelle, protection des monuments historiques, libre circulation des biens et services dans l'UE, quotas (films francophones et européens sur tv), espace Schengen, etc.*
- **Arrêtés des maires, délibérations des conseils….**
- **Textes réglementaires** *sécurité des lieux accueillant public, reconnaissance de la mission d'utilité publique, attributions de subventions, stationnements…*
- **Traités et conventions internationales** (1972 convention Unesco permet de déclarer « Patrimoine de l'humanité »)

3ème partie

Échanges avec les participants

présentation

Merci pour votre attention

...et votre participation

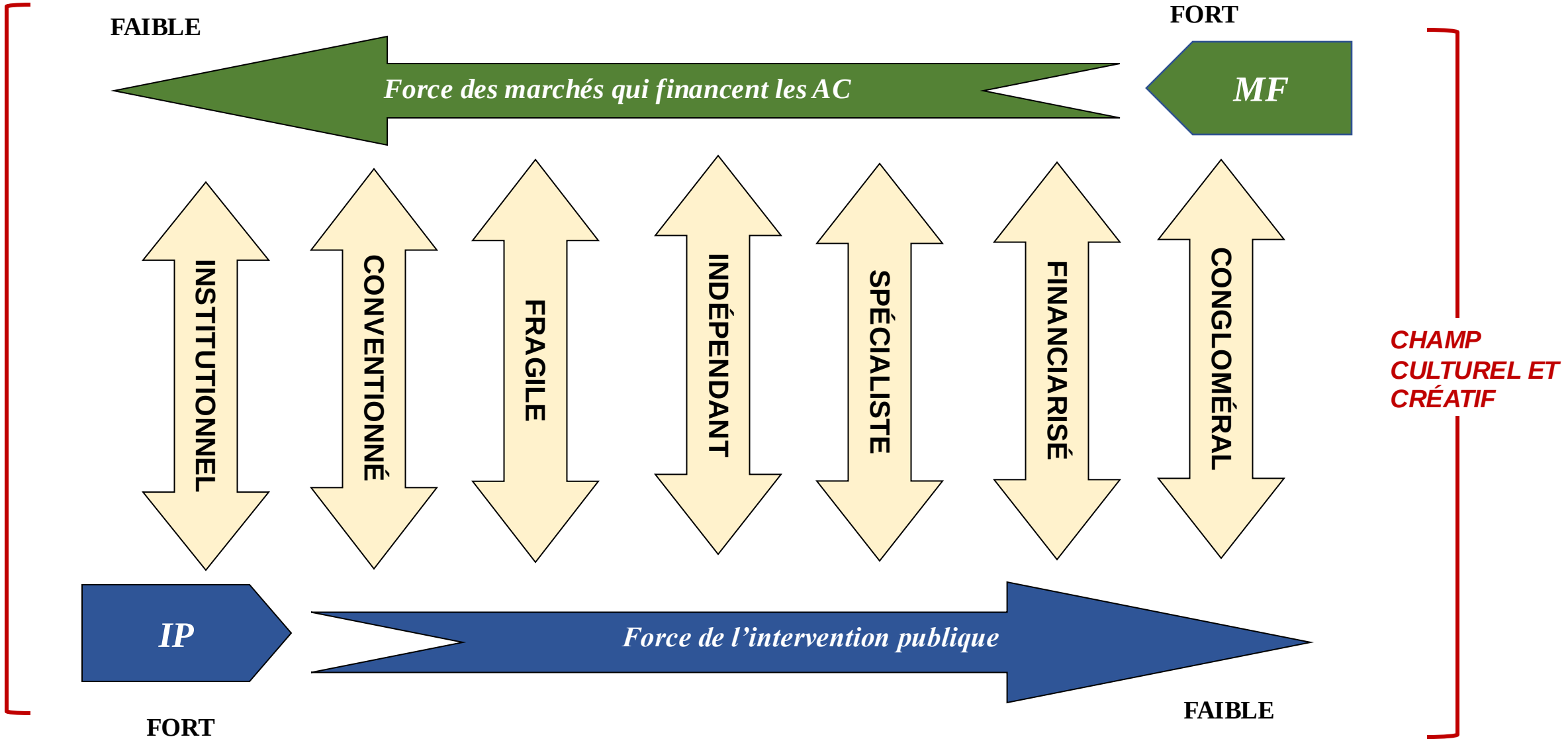

© Association Idée Europe

ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

- Champ ACC est un des champs de l'intervention publique
- Évolution du périmètre de l’intervention publique montre un élargissement constant du champ au cours des six dernières décennies
  - Secteurs: cirque, jeu vidéo, gastronomie…
  - Contenus: bande dessinée, cultures urbaines…
- Ministère de la culture n’y inclut pas l’animation socio-culturelle contrairement au niveau local